

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n° 82/4.1//23.09/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	27

Date de la convocation : 10/09/2015
Date de l'affichage : 25/09/2015

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT TROIS SEPTEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARRUSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS Guillaume BER à Cédric BONATO

Absent : Rachida BOUTEILLER, Philippe CATHALA

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

Rapporteur :

Jeanine SOLEYROL

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant aux changements suivants :

- création de 4 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à TNC (30 h)
- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC (28 h)
- création d'un contrat aidé à temps non complet (28 h/hebdomadaire) pour le poste d'assistante juridique affectée au Point Accès au Droit à compter du 1^{er} Octobre 2015
- Modification d'un poste pour changement d'horaires par :
 - Suppression du poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps incomplet (29 h 30/hebdomadaire)
 - Création du poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps incomplet (28 h/hebdomadaire)

Il est donc proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 25/09/2015

- date d'affichage : 25/09/2015